

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

1°) Le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 340€ à l'ACCA au titre de l'année 2015,
- d'adhérer à l'association Prom'haies et de confirmer celle des Croqueurs de Pomme pour des cotisations respectives de 100€ et 28€.

2°) Le conseil municipal décide de déposer la candidature de la commune de Migné-Auxances à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue.

➤ CULTURE

3°) Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2015 :

Associations	Subventions 2015
Atelier décoratif de porcelaine	220€
Association pour la promotion de la lecture dans de département de la Vienne	600€
Le Chœur de l'Auxance	400€
Les Baladins de l'Auxances	250€
Migné-Auxances Mémoires	500€
Croq'Notes	5000€
Bridge Mignançais	80€
Théâtre de la Pierre Blanche	800€
Comité de Jumelage	2000€
ACPG-CATM	70€
FNACA	70€
VRID	250€
FNCAC	70€ + 160€ subv. excep.

➤ VIE DE QUARTIER

4°) Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de quartier au titre de l'année 2015 :

Associations	Subventions 2015
Comité des Fêtes Limbre / Moulinet	150 €
Comité des Fêtes de Nanteuil	150 €
Propriétaires de la Pourette	150 €
Quatre Quart'	400 €

➤ ACCESSIBILITE

5°) Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du festival « Les Accessifs » et autorise Madame le Maire à demander une subvention à la Région Poitou-Charentes au titre du Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016 (CRDD).

➤ FINANCES ET FISCALITE

6°) Le conseil municipal adopte le compte administratif 2014 qui présente un résultat de clôture de 375 437,51€ au 31 décembre. Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat libre d'affectation s'élève à 210 972,92€.

7°) Le conseil décide d'affecter la totalité du résultat 2013 à la section d'investissement, soit 982 915,41€.

8°) Le conseil municipal adopte le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014.

9°) Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget général 2014 dressé par le trésorier municipal.

10°) Le débat d'orientations budgétaires 2015 est présenté par Monsieur Philippe GIRAUD à partir d'un power point.

A partir d'un power point, Monsieur Philippe GIRAUD présente les grandes orientations du budget 2015.

Les principaux éléments sont les suivants :

-Une baisse importante de la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire) évaluée à plus de 100 000€.

-La poursuite des efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une hausse incompressible des frais de personnel avec une nouvelle revalorisation au 1^{er} janvier des échelles de rémunération des catégories C et la poursuite de la hausse des cotisations de retraite.

-Un maintien de l'investissement à un bon niveau malgré une contraction importante de l'autofinancement mais avec un recours à l'emprunt significatif du fait du niveau d'endettement actuel peu élevé.

-Pas de hausse des taux des impôts locaux

Les dépenses de fonctionnement évoluent d'environ 50 000€ et les recettes totales baissent de plus de 200 000€.

Les principales dépenses d'investissement prévues concernent notamment la voirie (445K€), le CTM (1 200K€), l'école Demarçay (deuxième tranche) et une provision pour étude pour Desnos, l'éclairage public (75K€) et des études pour l'aménagement du centre-bourg pour 32K€ et la Péninguette et des investissements courants pour 203K€.

➤ RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

11°) Le conseil municipal décide d'accorder une gratification d'environ 491€ par mois à une stagiaire accueillie dans les services communaux.

- 12°) Le conseil municipal décide de nommer Madame Valérie POHU correspondant « Défense ».
- 13°) Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 366€ à l'association Secours et Protection des Animaux pour la gestion du refuge de Poitiers, site de la Folie au titre de l'année 2015.
- 14°) Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention de dématérialisation signée avec l'Etat pour la télétransmission des documents budgétaires.

Fait à Migné-Auxances, le 2 avril 2015.

Le Maire,
Florence JARDIN